

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

ERC ECO ESSENCE Premium

UFI:

4EK4-00S3-0001-GNQF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif pour produits pétroliers

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

ERC France

6 rue de l'Épinette

ZAC Croix Saint Claude

77340

Pontault-Combault

France

N° de téléphone +33 1 64 43 27 02

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison de Strasbourg

+33 3 88 37 37 37

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Asp. Tox. 1; H304

Eye Dam. 1; H318

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH05



SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène
dicyclohexylamine
acide (tétrapropényl)succinique

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P391 Recueillir le produit répandu.

UFI:

4EK4-00S3-0001-GNQF

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène				
	- 918-811-1 - 01-2119463583-34	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 STOT SE 3; H336	>=	50,00 - < 70,00	% en poids
2	SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE)				
	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3 -	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 STOT SE 3; H336	>=	5,00 - < 10,00	% en poids
3	Polyoléfine alkylphénol alkylamine				
	- - - -	Skin Irrit. 2; H315	>=	5,00 - < 10,00	% en poids
4	polyéther polyol				
	- - -	Aquatic Chronic 3; H412	>=	5,00 - < 10,00	% en poids
5	2,6-di-tert-butylphénol				

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

	128-39-2 204-884-0 - 01-2119490822-33	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Skin Irrit. 2; H315	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
6	dicyclohexylamine			
	101-83-7 202-980-7 612-066-00-3 01-2119493354-33	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	< 5,00	% en poids
7	1,2,4-triméthylbenzène			
	95-63-6 202-436-9 601-043-00-3 -	Acute Tox. 4*; H332 Aquatic Chronic 2; H411 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	< 2,50	% en poids
8	naphtalène			
	91-20-3 202-049-5 601-052-00-2 -	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Carc. 2; H351	< 1,00	% en poids
9	acide (tétrapropényl)succinique			
	27859-58-1 248-698-8 - -	Aquatic Chronic 4; H413 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(*, **, ***, ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
6	200 mg/kg de poids corporel	200 mg/kg de poids corporel	
8	533 mg/kg de poids corporel		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter le médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité. Consulter immédiatement un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium**Code produit:** 1506**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 28.04.2021**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Donnée non disponible.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Dioxyde de carbone (CO₂); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Acides; Bases; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE)	64742-94-5	265-198-5
	VLE (8h)	17 ppm	100 mg/m ³
2	1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9
	2000/39/EC		
	1,2,4-Triméthylbenzene		
	VLE (8h)	100 mg/m ³	20 ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	1,2,4-Triméthylbenzène		
	VLE (courte durée)	250 mg/m ³	50 ppm
	VLE (8h)	100 mg/m ³	20 ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	1,2,4-Triméthylbenzène		
	VLE (courte durée)	250 mg/m ³	50 ppm
	VLE (8h)	100 mg/m ³	20 ppm
3	naphtalène	91-20-3	202-049-5
	91/322/EWG		
	Naphtalene		
	VLE (8h)	50 mg/m ³	10 ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Naphtalène		
	VLE (8h)	50 mg/m ³	10 ppm
	Remarque/s	C2	

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène			-	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151	mg/m ³
2	2,6-di-tert-butylphénol			128-39-2	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11,25	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	70,61	mg/m ³
3	dicyclohexylamine			101-83-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,1	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,353	mg/m ³

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène			-	
				918-811-1	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m ³
2	2,6-di-tert-butylphénol			128-39-2 204-884-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	6,75	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	20,90	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	2,6-di-tert-butylphénol		128-39-2 204-884-0	
	Eau	eau douce	0,001	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,004	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,317	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine	0	mg/L
	Eau	eau marine sédiment	0,032	mg/kg poids sec
	sol	-	0,697	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	60	mg/kg nourriture
	2	dicyclohexylamine		101-83-7 202-980-7
Eau		eau douce	0,002	mg/L
Eau		Eau dégagement intermittent	0,01	mg/L
Eau		eau marine	0	mg/L
Eau		eau douce sédiment	0,075	
Eau		eau marine sédiment	0,007	mg/kg poids sec
sol		-	0,014	mg/kg
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)		-	21	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. filtre combiné

Filtre respirateur EN14387-A

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact	à court terme /	protection contre projections:	PVC
Epaisseur du matériel		0,8	mm	
Temps de passage		4	h	

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Matériau approprié coton

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
liquide	
variable, selon la coloration	
Odeur	
Donnée non disponible.	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	> 160 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	> 61 °C
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Donnée non disponible.	
Densité	
Donnée non disponible.	
Solubilité	
Donnée non disponible.	

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Donnée non disponible.

Viscosité

Valeur	<	20,5	mm ² /s
Température de référence		40	°C
Type	cinématique		

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

N° Nom du produit

1 ERC ECO ESSENCE Premium

Remarque/s

Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë

N° Dénomination de la substance

N° CAS

N° CE

1 2,6-di-tert-butylphénol

128-39-2

204-884-0

DL50

>

5000

mg/kg de poids corporel

Espèces
Méthode
Source
Evaluation/Classement

rat
OCDE 401
ECHA
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2 dicyclohexylamine

101-83-7

202-980-7

DL50

200

mg/kg de poids corporel

Espèces
Source

rat
ECHA

3 naphtalène

91-20-3

202-049-5

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

DL50	533	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat	
Source	ECHA	

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	ERC ECO ESSENCE Premium
Remarque/s	
Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).	

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dicyclohexylamine	101-83-7	202-980-7
DL50	200	- 316	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	ERC ECO ESSENCE Premium
Remarque/s	
Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).	

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	dicyclohexylamine	101-83-7	202-980-7
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	dicyclohexylamine	101-83-7	202-980-7
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	fortement irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Espèces		rat	
Méthode		OECD 421	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		Test d'Ames	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
LL50	Durée d'exposition	>= 2	- 5 mg/l 96 h
Espèces		Oncorhynchus mykiss	
Méthode		OCDE 203	
Source		ECHA	
2	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
CL50	Durée d'exposition	1,4	mg/l 96 h
Espèces		Pimephales promelas	

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Méthode	OCDE 204
Source	ECHA
3	dicyclohexylamine 101-83-7 202-980-7
CL50	62 mg/l
Durée d'exposition	96 h
Espèces	Danio rerio
Méthode	EU C.1
Source	ECHA

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
LE50	>= 3	- 10	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	2,6-di-tert-butylphénol 128-39-2 204-884-0		
CE50		0,45	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
3	dicyclohexylamine 101-83-7 202-980-7		
CE50		8	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol 128-39-2 204-884-0		
NOEC		0,035	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
2	dicyclohexylamine 101-83-7 202-980-7		
NOEC		0,016	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
LE50	>= 1	- 3	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	2,6-di-tert-butylphénol 128-39-2 204-884-0		
CE50		1,2	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	US-EPA		
Source	ECHA		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

3	dicyclohexylamine	101-83-7	202-980-7
CE50		0,38	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodemus subspicatus		
Méthode	EU C.3		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
NOEC		0,64	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	EPA OTS 797.1050		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,6-di-tert-butylphénol	128-39-2	204-884-0
CE50		>	1000
Durée d'exposition		3	h
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
Type	DCO		
Valeur		49,56	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Nom commercial : ERC ECO ESSENCE Premium

Code produit: 1506

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 28.04.2021

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
--	------

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :	E2
---	----

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 776236